

Déclaration sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement 2026

Déclaration de Brooks Sports, Inc. sur l'Australia Modern Slavery Act, la California Transparency in Supply Chains Act, l'UK Modern Slavery Act et l'USA Tariff Act, et la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada.

Nous sommes déterminés à améliorer continuellement nos pratiques pour nous assurer qu'il n'y a pas d'esclavage, de travail forcé, de travail des enfants, ni de traite de personnes dans notre chaîne d'approvisionnement. Voici un aperçu des efforts de Brooks pour déceler et éliminer le travail forcé, sous toutes ses formes, dans notre entreprise et notre chaîne d'approvisionnement. Il est révisé chaque année et mis à jour au besoin.

California Transparency in Supply Chains Act

À compter du 1er janvier 2012, la California Transparency in Supply Chains Act of 2010 (SB 657) exige que les entreprises qui vendent des biens en Californie fassent certaines divulgations concernant leurs efforts pour lutter contre l'esclavage et la traite des personnes dans leur chaîne d'approvisionnement.

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada (Loi canadienne sur les chaînes d'approvisionnement ou S-211)

À compter du 1er janvier 2024, le projet de loi S-211 exige que les entreprises qui font des affaires au Canada et qui comptent au moins 250 employés génèrent des revenus mondiaux d'au moins 40 millions de dollars canadiens et disposent d'un actif mondial d'au moins 20 millions de dollars canadiens pour rendre compte des mesures qu'elles ont prises pour réduire le travail forcé et le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement.

UK Modern Slavery Act

À compter du 29 octobre 2015, la Modern Slavery Act of 2015 du Royaume-Uni exige que les entreprises qui vendent des biens au Royaume-Uni et qui ont un chiffre d'affaires annuel de plus de 36 millions de livres sterling fassent certaines divulgations concernant leurs efforts pour lutter contre l'esclavage et la traite des personnes dans leur chaîne d'approvisionnement.

Australia Modern Slavery Act

Depuis le 1er janvier 2019, l'Australia Modern Slavery Act de 2018 exige que les entreprises ayant des ventes annuelles de plus de 100 millions de dollars australiens fassent certaines divulgations concernant leurs efforts pour lutter contre l'esclavage et la traite des personnes au sein de leur chaîne d'approvisionnement.

USA Tariff Act

L'article 307 de la Tariff Act de 1930 (19 U.S.C. § 1307) interdit l'importation de marchandises extraites, produites ou fabriquées, en tout ou en partie, dans tout pays étranger, par le travail forcé des enfants, y compris le travail forcé des enfants. Ces marchandises sont sujettes à l'exclusion ou à la saisie et peuvent donner lieu à une enquête criminelle de l'importateur.

Introduction

Ici, chez Brooks, en tant que gardiens de la communauté des coureurs et en tant que citoyens du monde, nous sommes déterminés à apporter des changements positifs et à faire preuve de transparence dans les domaines où nous pouvons faire mieux.

Nous faisons continuellement évoluer notre programme Running Responsibly afin de respecter les engagements sociaux et environnementaux, en particulier en ce qui a trait aux conditions de travail justes, sécuritaires et équitables dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

La déclaration de transparence de la chaîne d'approvisionnement qui suit décrit en détail bon nombre des initiatives que nous avons mises en place pour appuyer notre conviction qu'il n'y a pas de place pour le travail forcé, le travail des enfants, l'esclavage moderne ou la traite des personnes dans notre entreprise ou notre chaîne. Pour Brooks, lorsqu'il s'agit de ces sujets et de leurs répercussions sur les gens, la vigilance et des politiques claires sont impératives.

Cette déclaration a été approuvée par les dirigeants de la société Brooks Sports, Inc. (Brooks) et signée au nom de Brooks par Dan Sheridan, PDG. Le présente confirme que le PDG est légalement autorisé à lier l'entreprise et que les dirigeants de l'entreprise pour Brooks ont examiné et approuvé l'état financier pour l'exercice 2026.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dan Sheridan".

Dan Sheridan
PDG, Brooks Sports, Inc

Contenu

Introduction to our Business.....	5
Policies	5
Evaluating and Managing Risks.....	6
Supply Chain Due Diligence and Verification	6
Accountability	8
Training	8
Assessment of Effectiveness.....	9
Further Steps	9

Présentation de notre entreprise

Brooks Running crée des chaussures, des vêtements, des brassières de sport et des accessoires de performance de pointe distribués aux coureurs et coureuses du monde entier. Brooks a pour mission de réveiller le coureur et la coureuse qui sommeille en chacun et chacune grâce à ses équipements, outils et expériences de course innovants. Fondée en 1914, Brooks est une filiale de Berkshire Hathaway Inc. dont le siège social se trouve à Seattle, Washington et dont les filiales sont situées au Canada, en Europe et en Asie.

Brooks confie la fabrication de ses meilleures chaussures et vêtements à un petit nombre de fournisseurs choisis dans le monde. Notre [liste mondiale des usines](#) peut être trouvée sur notre site Web. La durée de notre relation avec nos fournisseurs chaussures de niveau 1 est, en moyenne, de plus de 15 ans.

Politiques

Nous nous fondons sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux du travail. Nous harmonisons également nos politiques et nos normes avec les pratiques exemplaires internationales, y compris la [Fair Labor Association](#) (FLA), le code de base de [l'Initiative commerciale éthique](#) et la [Business Social Compliance Initiative](#) (BSCI).

Le [Code de conduite des fournisseurs](#) de Brooks est le fondement du programme de responsabilité d'entreprise de Brooks. Conjointement avec la législation locale et les normes internationales du travail, il définit les normes pour toutes les usines de notre chaîne d'approvisionnement de fabrication.

Le Code de conduite des fournisseurs de Brooks fait partie de la convention d'achat et doit être signé par tous les fournisseurs qui fabriquent des produits et des matériaux de Brooks afin d'assurer une vision commune, la responsabilisation et la transparence.

Ce Code de conduite des fournisseurs interdit aux fournisseurs d'imposer « des frais d'admissibilité à l'emploi pour les travailleurs migrants, y compris des frais de recrutement » et demande aux fournisseurs « d'adopter des politiques et des procédures pour s'assurer qu'il n'y a pas de travail forcé ni de traite de personnes dans la chaîne d'approvisionnement de Brooks ».

De plus, en 2018, Brooks a été l'un des signataires fondateurs de [l'Engagement en matière de recrutement responsable](#) de la [American Apparel and Footwear Association](#) et de la FLA, et en 2023, nous avons signé l'engagement mis à jour. Cet engagement vise à unifier l'industrie de la chaussure et du vêtement autour des principes suivants du recrutement responsable :

- Aucun travailleur ne paie pour travailler
- Les travailleurs reçoivent un remboursement en temps opportun des frais et des coûts engagés pour obtenir ou conserver leur emploi;

- Les travailleurs conservent le contrôle de leurs documents de voyage et jouissent de la pleine liberté de mouvement; et
- Tous les travailleurs sont informés des conditions fondamentales de leur emploi avant de quitter leur domicile.

Évaluation et gestion des risques

La visibilité des usines qui fabriquent les produits, matériaux et matières premières de Brooks, dont aucune ne nous appartient ou n'est exploitée par nous, est essentielle pour garantir le respect de nos normes détaillées dans notre Code de conduite des fournisseurs. Nous avons donc investi, en 2022, dans une solution logicielle appelée [TrusTrace](#) pour nous aider à découvrir et à retracer en permanence les usines tout au long de la chaîne d'approvisionnement de fabrication de Brooks.

Brooks exige de ses fournisseurs de niveau 1 et de niveau 2 qu'ils divulguent leurs fournisseurs en amont et recueillent la documentation permettant d'appuyer leurs déclarations. Cette transparence permet à Brooks d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques liés au travail forcé ainsi que les autres risques de non-conformité sociale tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Nous procédons régulièrement à l'examen des fournisseurs connus à l'aide d'outils d'intelligence des risques et collaborons avec eux afin de remédier aux problèmes identifiés. Lorsque des risques importants ne peuvent être corrigés de manière efficace, Brooks se réserve le droit de mettre fin à la relation commerciale.

Diligence raisonnable et vérification de la chaîne d'approvisionnement

Dans le cadre de notre programme de conformité sociale, les mesures suivantes sont prises pour appliquer notre code de conduite des fournisseurs dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement afin que les conditions de travail soient justes, sécuritaires et équitables.

Conformité au Code de conduite

Dans le cadre de notre processus d'intégration des nouveaux fournisseurs, Brooks exige que toutes les usines signent le Code de conduite des fournisseurs de Brooks, qui certifie que :

- Elles respectent ou dépassent les exigences du Code de conduite des fournisseurs de Brooks.
- Elles tiendront des dossiers à jour et détaillés pour justifier la conformité au Code de conduite des fournisseurs de Brooks.
- Elles seront transparentes avec Brooks à tous les égards, y compris tous les documents comme les heures de travail exactes et les dossiers de paie.
- Toute marchandise de Brooks sera produite conformément aux lois sur les salaires et les heures de travail du pays de fabrication et sans utilisation d'enfants, de prisons ou de travail forcé.

- Ils comprennent que le défaut de se conformer au Code de conduite des fournisseurs de Brooks peut entraîner la résiliation de la relation d'affaires avec Brooks.

En outre, Brooks exige que toutes les usines potentielles complètent l'évaluation de conformité sociale pour évaluer les pratiques sociales et du travail et vérifier la conformité à notre Code.

Une fois que les usines ont été intégrées avec succès, nous évaluons la conformité de 100 % de nos usines d'assemblage final de niveau 1 à notre Code de conduite des fournisseurs et à la législation locale grâce à une évaluation vérifiée de la conformité sociale. Nous utilisons une approche basée sur le risque pour déterminer notre niveau d'engagement avec les fournisseurs de matériaux de niveau 2, en donnant la priorité à notre engagement avec les usines qui représentent au moins 80 % de notre volume de matériaux en termes de dépenses.

Enquête sur les griefs des travailleurs

Les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement de Brooks ont accès à des mécanismes de plainte leur permettant de signaler des préoccupations sans crainte de représailles. Brooks exige que les usines mettent en place des mécanismes de plainte efficaces, conformes à son Code de conduite des fournisseurs, et les travailleurs peuvent également signaler leurs préoccupations directement à Brooks par l'intermédiaire de nos canaux de plainte établis. Brooks enquête sur les plaintes signalées et collabore avec ses fournisseurs afin de remédier aux violations avérées de la législation locale ou du Code de conduite des fournisseurs. Les fournisseurs sont tenus de communiquer les résultats des mesures correctives aux travailleurs concernés et Brooks assure un suivi, le cas échéant, afin de confirmer la résolution des problèmes.

Outils de mesure

Brooks utilise des logiciels de gestion des risques tiers, y compris des outils sectoriels, notamment le Converged Assessment Framework (CAF) du Social Labor Convergence Program (SLCP), Better Work, le Higg Index Facility Social & Labor Module (Higg FSLM) et le Higg Index Facility Environmental Module (Higg FEM), afin d'évaluer la conformité avec son Code de conduite des fournisseurs.

Processus de correction

Après la réalisation d'une évaluation de conformité sociale, nous travaillons en étroite collaboration avec les usines sur un plan d'action corrective (PAC) pour remédier à tout problème déterminé qui ne répond pas à nos normes. Si un problème critique est détecté, Brooks organisera immédiatement une réunion avec l'usine pour discuter du problème, comprendre la cause profonde et travailler ensemble pour mettre en œuvre une solution afin de corriger rapidement le problème et de l'éviter à l'avenir. Les usines qui refusent ou ne corrigent pas les problèmes critiques ont constaté qu'il y avait un risque lié à la cessation d'activité avec Brooks.

Responsabilité

Brooks a une équipe attitrée responsable de notre programme de conformité sociale. Les membres de la haute direction de Brooks jouent un rôle direct dans le soutien de notre engagement à l'égard des droits de la personne. L'équipe de conformité sociale informe le chef d'équipe de l'approvisionnement concerné après chaque évaluation de conformité sociale.

L'équipe de conformité sociale de Brooks participe aux évaluations commerciales saisonnières avec toutes les usines de chaussures. Au cours de ces évaluations, Brooks évalue le rendement d'une usine en matière de responsabilité d'entreprise ainsi que d'autres paramètres commerciaux comme le développement et la commercialisation. L'équipe de la conformité sociale utilise ce processus pour mobiliser la direction de Brooks et de l'usine en ce qui concerne toute mesure corrective en cours.

Formation

Formation interne

Notre équipe de conformité sociale reçoit régulièrement une formation sur le sujet du travail des migrants, du travail forcé, du travail des enfants et de la traite des personnes. Cette formation comprend un examen de la page Web du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis sur le travail forcé, de la « List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor » du département du Travail et de la page Web « Reducing Child Labor & Forced Labor Toolkit », ainsi que de la brochure de l'Organisation internationale du travail « Indicateurs du travail forcé ».

De plus, pour former les autres employés de Brooks sur l'importance de surveiller les conditions de travail tout au long de l'année, nous demandons aux employés qui interagissent fréquemment avec nos usines de la chaîne d'approvisionnement ou qui les visitent de suivre un cours sur le travail forcé. Ce cours, « Trafic humain : Formation sur le travail forcé pour les chaînes d'approvisionnement mondiales », a été créée par l'Administration du commerce international et vise à former les employés en ce qui a trait aux lois et aux règlements sur les droits de la personne et sur la façon de déceler et signaler les signes de travail forcé.

Formation des fournisseurs

Des spécialistes de Brooks ou des spécialistes tiers offrent des formations en personne à nos fournisseurs sur des sujets pertinents pour chacun d'entre eux. Chaque nouveau fournisseur reçoit une formation sur notre code de conduite des fournisseurs et nos normes d'approvisionnement responsable. Notre Code de conduite des fournisseurs a été traduit en onze langues pour être plus accessible aux travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement.

Évaluation de l'efficacité

En 2025, Brooks a repéré plusieurs cas de non-conformité, comme des problèmes mineurs de santé et de sécurité, dans les usines de montage final et chez les fournisseurs de matériaux, et a réussi à corriger ou à fermer des PAC pour 100 % des usines. Aucun de ces cas de non-conformité n'était lié au travail forcé, à l'esclavage moderne, au travail des enfants ou à la traite des personnes.

Prochaines étapes

Pour en savoir plus sur notre programme de responsabilité d'entreprise, consultez la page Running Responsibility sur www.brooksrunning.com et notre [rapport de performance de responsabilité d'entreprise](#) actuel. Nous t'invitons à envoyer tes commentaires, questions et suggestions à : runningresponsibly@brooksrunning.com.

Suis-nous sur Twitter (@brooksrunning) et Facebook (www.facebook.com/brooksrunning).